

Décision Générale colonial

Décision n° 915 du 14 septembre 1930

n° 915

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 14 septembre 1950
Numéro JO n° 9 du 30/09/1950	Date du numéro 30 septembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de son emploi pour inaptitude physique, le planton Moussa Arde, auxiliaire 12 échelon, en service aux finances, pour compter du 12 septembre 1050. Moussa Arde auni droit, à une indemnité de licenciement correspondant à 45 jours de solde.